

Délibération n° 2020/06/17-MCV Extrait du **du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Révision annuelle des loyers des logements d'intérêt communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire

Annexe(s) : tableau augmentation des loyers et simulation au 1^{er} janvier 2021

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 23 décembre 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : SABATIER Gilles

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 99

- Titulaires : 94

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 11

Absents excusés : 11

Votants : 110

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (99)

ADMIRAT Nadine	DUBESSY Florence	NICOLLET Michel
AIGOUY Thierry	DUBOST Philippe	NUÑEZ-ORTIN Aurélie
	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
PELISSIER Didier (S)	FANJUL José	PELISSIER Patrick
ARCHIMBAUD Guy	FERRARIS Nathalie	PELLEGRINELLI Christophe
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BARDY André	MAISONNEUVE Alain (S)	
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	POJOLAT Marie
BARTHOMEUF Serge	GAUDRIAULT Damien	
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PRUNIER Jean-Pierre
BERNARD Jean-Paul	GONTHIER Emmanuel	PUECH David
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	RAVEL Pierre
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	RKINA Mohammed
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	ROUX Bernard
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	RYCKEBOER Christian
BOURG François	HOSMALIN Marc	SABATIER Gilles
	JAFFEUX Ophélie	
BRUN Pascale	PAULZE Marie-Hélène (S)	
BRUNEL Séverine		
	KINDT Patrick	SAUX Marie-Pierre
CHABAUD Christelle	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
CHABRILLAT Frédéric	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François	SUIDUREAU Carine
SERMAGE André (S)	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
CHASSANG Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
COLLET Jean-Pierre	LEGENDRE Denis	THALAUD François
CORRE Jean-Marie	LENEGRE Jean-Louis	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LEROY Véronique	
COSTE Yves		
	LIVET Bertrand	TINET Georges
		TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	MAHINC Didier	
CREGUT François	MALORON Annie	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	VARISCHETTI Martine
	MASSARDIER Marie-Laure	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine		
	MERLEN Bernard	PINTE Emmanuel (S)
DESVIGNES Jean	METEIGNIER Stéphane	
DRUELLE Jean-Claude	MONTMORY Dominique	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène); ZANIN Nathalie (PINTE Emmanuel);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (11) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine; COSTON David à BARRAUD Bertrand; COSTON Marie à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à LEROY Véronique; LLONG Lucie à MAHINC Didier; MEALLET Roger-Jean à MASSARDIER Marie-Laure; PILLON Stéphane à VARISCHETTI Martine; THEVENET Emilie à CORREIA Emmanuel; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis; WALTER Christian à BARRAUD Bertrand;

ABSENTS EXCUSES : (11) BARBET Laurent; BRONNER Ulrich; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette; JEANMOUGIN Isabelle; LIGNIERE Frédéric; MOREL Jacques; PRADIER Laurent; ROCHE Roger; ROCHETTE Christophe; SALVINI Luc; SAUVANT Jean-Pierre;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé que l'OPHIS est mandataire pour la gestion des 30 logements de l'Agglo Pays d'Issoire.

Conformément aux dispositions indiquées dans les baux, il est possible d'appliquer une augmentation annuelle des loyers dans la limite de l'Indice de Référence des Loyers (IRL). L'indice de référence est celui du 2^{ème} trimestre 2020 qui est de 130,57 soit + 0,66% par rapport à l'indice de 2019.

Il revient à la communauté d'agglomération de valider les conditions de révision des loyers des baux d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2021, pour tous les logements.

Pour l'augmentation au 1^{er} janvier 2021, le Conseil d'Administration du 14 octobre 2020 de l'OPHIS a souhaité que cette hausse soit identique à l'augmentation de l'IRL de référence du 2^{ème} trimestre 2020 soit **0,66 %**.

Aussi, il est proposé au conseil de suivre la proposition d'augmentation du conseil d'administration de l'OPHIS et d'augmenter au 1^{er} janvier 2021 les loyers de 0,66%. Un tableau récapitulatif des augmentations par logement est annexé au présent rapport.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2020-1379 en date du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2017-11-41 du 12 décembre 2017 de l'Agglo Pays d'Issoire relative au mandat de gestion des logements sociaux à un bailleur social ;

VU la délibération n° 2019-06-13 de l'Agglo Pays d'Issoire portant sur la révision des loyers communautaires gérés par l'OPHIS au 1^{er} janvier 2020 ;

Extrait du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le tableau de référence des loyers publié chaque trimestre par l'Institut National de la Statistique et des études économiques (INSEE) ;

VU l'indice de référence des loyers (IRL) 130,57 du 2^{ème} trimestre 2020, publié par l'INSEE, correspondant à une augmentation de +0,66% par rapport à 2019 ;

VU le tableau des augmentations de loyers au 1^{er} janvier 2021 ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire a mandaté l'OPHIS pour la gestion de 30 logements lui appartenant ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 4 des baux il est possible d'appliquer une augmentation annuelle des loyers ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire de suivre la proposition d'augmentation du conseil d'administration de l'OPHIS du Puy-de-Dôme soit une augmentation des loyers de 0,66% à compter du 1^{er} janvier 2021 pour l'ensemble des logements d'API ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 110

- Pour : 110
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver la révision et l'augmentation des loyers de 0,66% à compter du 1^{er} janvier 2021 pour l'ensemble des logements d'API dans les conditions ci-dessus précisées et conformément au tableau ci-annexé ;**
- **D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/12/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 18 / 12 / 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 063-200070407-20201217-DEL20200617MCV-DE

